

EXPLICATION

des

PASSAGES DE DROIT PRIVÉ

CONTENUS DANS LES

OEUVRES DE CICÉRON.

11. 1. 18. 00

RENNES. — IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET C^{ie}
RUE DU CHAMP-JACQUET, 25.

11. 1. 18. 00

11. 1. 18. 00

EXPLICATION

DES

PASSAGES DE DROIT PRIVÉ

CONTENUS DANS LES

ŒUVRES DE CICÉRON,

PAR G. DE CAQUERAY,

PROFESSEUR DE DROIT ROMAIN A LA FACULTÉ DE DROIT DE RENNES.



PARIS,

DURAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES GRÈS-SORBONNE, 7, PRÈS LE PANTHÉON.

—
1857.

INTRODUCTION.

L'antiquité, si fertile en maîtres dans l'art de penser et d'écrire, a-t-elle produit un génie plus élégant, plus souple et plus fin que Cicéron? A-t-il même jamais existé un écrivain aussi pur et aussi aimable, sachant unir avec autant de bonheur l'agrément du style à l'énergie de la pensée? Nous nous contenterons de citer un littérateur dont les décisions font loi. M. Villemain, dans ses *Études de littérature ancienne et étrangère* (p. 48, édit. Didier, 1854, Notice sur Cicéron), s'exprime ainsi : « Ce grand homme n'a rien perdu de sa gloire en traversant les siècles; il reste au premier rang comme orateur et comme écrivain; peut-être même, si on le considère dans l'ensemble et dans la variété de ses ouvrages, est-il permis de voir en lui le premier écrivain du monde; et quoique les créations les plus sublimes et les plus originales de l'art d'écrire appartiennent à Bossuet et à Pascal, Cicéron est peut-être l'homme qui s'est servi de la parole avec le plus de science et de génie, et qui, dans la perfection habituelle de son éloquence et de son style, a mis le plus de beautés et laissé le moins de fautes. »

Il n'est donc pas surprenant que Cicéron ait toujours eu le privilège d'attirer l'attention des littérateurs et des esprits cultivés. Dès le xvi^e siècle, à cette époque de la renaissance des

études sur l'antiquité, il fut l'objet de travaux importants, et, aujourd'hui encore, il a conservé le don de captiver et même d'enthousiasmer un certain nombre de personnes qui croient, avec raison, que son génie vivra et sera goûté tant qu'il y aura une société civilisée où les lettres occuperont la place qui ne saurait leur être enlevée impunément.

Cet écrivain offre, en effet, une mine inépuisable à celui qui veut l'étudier avec le soin et l'intérêt qu'il mérite.

Comme orateur, il partage avec Démosthène le sceptre de l'éloquence antique. Il a retracé, dans d'admirables Traités, les préceptes de cette science si difficile, et, dans ses Discours, il les a mis en pratique. Doué au suprême degré du talent oratoire, le plus beau et en même temps le plus dangereux que la Providence puisse départir à l'homme, il sut l'apprécier à sa juste valeur, et il nous a laissé, entre plusieurs, ce passage qu'il n'est pas inutile de rappeler à une époque où quelques esprits semblent se donner le triste plaisir de dénigrer l'art de la parole, comme si l'éloquence n'était pas aussi un des instruments dont la Providence s'est constamment servie pour maintenir le monde dans les voies de la vérité et de la justice.

Dans son *Traité De natura Deorum* (liv. 2, N° 59), Cicéron s'écrie : « *Jam vero domina rerum eloquendi vis, quam est præclara, quamque divina? Quæ primum efficit ut ea quæ ignoramus, discere, et ea, quæ scimus, alios docere possimus. Deinde hac cohortamur, hac persuademus, hac consolamur afflictos, hac deducimus perterritos a timore, hac gestientes comprimimus, hac cupiditates iracundiasque restinguimus. Hæc nos juris, legum, urbium societate devinxit; HÆC A VITA IMMANI ET FERA SEGREGAVIT.* »

Veut-on le considérer comme simple littérateur? Jamais auteur a-t-il rendu des hommages plus élevés et mieux sentis aux lettres, dont il comprenait toute la puissance? « *Hæc studia, dit-il, adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent; delectant domi, non impediunt foris; pernoctant nobiscum, peregrinan-*